

ceux d'entre nos Prelats que la science & l'attachement au St. Siege ont toujours distingués. Mais le Mandement de Monseigneur de Toul dont je vous envoie un fidel extrait & qui ne manquera pas d'être suivi d'une pareille Déclaration de Mrs. ses Confreres, qui ne sont pas moins sensibles que lui à la calomnie qu'on leur impose, est un nouveau démenti que la faction de Quenel reçoit, après quoi il est difficile de deviner ce qu'elle inventera pour empêcher que l'autorité de l'Eglise représentée par le grand nombre de ses premiers Pasteurs, n'ébranle & ne fasse ouvrir les yeux à plusieurs, qui ne sont pas encore tout-à-fait apprivoisés aux idées affreuses du Schisme. Pardon, Monsieur, si je vous entretiens si long-tems sur cette matiere, je crois que vous aimé assez l'Eglise pour me passer un peu de vivacité dans un affaire qui la regarde, & à laquelle je suis très sensible; vous trouverez cy-aprés l'extrait du Mandement. Je suis avec tout le zèle, Monsieur, vôtre très-humble &c. P. R. D. L. Capucin indigne.

*Extrait du Mandement de Monsieur l'Evêque de Toul pour le Carême de l'année 1718.*

DEpuis nôtre Mandement imprimé, nous apprenons qu'on a cherché à répandre dans les nouvelles publiques que nous avions enfin reconnu que la Constitution Usig. n'étoit pas recevable; qu'en consequence nous avions adhérens aux appels qui en ont été interjetés: quoique ce que disent tous les Auteurs de pareilles nouvelles ne merite pas d'être relevé

*Mandement de Mr de Toul.*